

## Médecins : Onkelinx doit tenir ses promesses (8.12.11)

***Alors que dans les hôpitaux belges, 1 médecin sur 5 est recruté à l'étranger en raison d'une pénurie, le ministre Marcourt et les recteurs continuent de défendre la sélection à l'entrée. Par ailleurs, après des années d'immobilisme, et malgré des appels répétés des organisations étudiantes, les quotas fédéraux (numerus clausus en fin de septième année) existent toujours. Aujourd'hui, les étudiants de la Fef, l'Unécof et du Ciun demandent à la Ministre Onkelinx de traiter prioritairement le dossier du numerus clausus !***

L'arrivée du nouveau gouvernement signifie la fin du gouvernement précédent en affaires courantes. Parmi les dossiers mis en attente, les étudiants s'intéressent particulièrement à celui de la pénurie de médecins. La ministre de la Santé publique, Laurette Onkelinx, dispose déjà de toutes les données et études réalisées sur le sujet. Nos organisations étudiantes ont, en leur temps, salué les déclarations de la Ministre (alors démissionnaire) Onkelinx fustigeant le numerus clausus. Il est donc plus que temps pour la nouvelle ministre de la Santé publique de tenir ses promesses et de supprimer le numerus clausus.

Le diagnostic est sans appel : oui, il y a pénurie de médecins en Belgique ! Pourtant, les étudiants doivent encore faire face au numerus clausus, en septième année. Le fait de ne pas permettre à de futurs médecins belges de faire la spécialité qui leur plaît et pour laquelle ils ont étudiés, est injuste. Cela va même totalement à l'encontre des droits de l'Homme si on fait cela dans le but de promouvoir des médecins issus d'autres pays et favorisés par rapport aux élèves autochtones puisqu'ils sont hors quotas fédéraux.

L'Etat bafoue les droits de l'étudiant mais aussi ceux du médecin étranger. Qu'il soit roumain, libanais ou tunisien, il est considéré comme de la main d'œuvre bon marché, taillable et corvable à merci. De plus, en venant travailler en Belgique, il crée à son tour une situation de pénurie dans son pays.

Face à cette situation, il ne peut donc être question ni d'instaurer un examen d'entrée comme le désirent les doyens et recteurs, ni de maintenir ce filtre aberrant en dernière année. La Fef, le CIUM et l'Unécof rappellent ainsi leur opposition à toute forme de sélection à l'entrée et à la sortie des études supérieures